

Démarche	: Dépôt d'une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un parent d'enfant étranger malade
Organisme	: Direction de l'immigration et de l'intégration

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche simplifiée vous permet de déposer votre demande de premier titre de séjour au titre de la procédure "étranger malade" ou "parent d'enfant étranger malade".

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17336>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Votre justificatif de nationalité

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre passeport actuel comportant obligatoirement les pages relatives :

- à l'état-civil
- aux dates de validité
- aux cachets d'entrée en France
- visas.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Votre acte de naissance

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance traduit en français si besoin par un traducteur assermenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Votre adresse en Seine-et-Marne

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom :

facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, bail de location, ou taxe d'habitation ;
en cas d'hébergement chez un particulier :

Dépôt d'une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un parent d'enfant étranger malade

- attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ;
- copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour recto-verso de l'hébergeant ;
- facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou loyer de l'hébergeant datée de – de 6 mois ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire explicatif de votre situation personnelle et familiale

Vous devez imprimer, remplir et scanner le formulaire ci-joint.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre situation familiale

Si besoin, vous devez scanner et ajouter la copie de vos justificatifs relatifs à votre vie privée :

Exemple :

- acte de mariage
- certificat de PACS
- acte de naissance de vos enfants
- pièce d'identité ou du titre de séjour recto-verso de votre conjoint(e) et de vos enfants...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Décision relative au droit du séjour prise à votre encontre concernant le droit au séjour.

Exemple :

- refus de séjour (refus simple ou OQTF)
- jugement du tribunal administratif
- refus de l'OFPRA, CNDA...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de votre présence sur le territoire français

Vous devez scanner et ajouter dans l'ordre chronologique sur 1 année tout justificatif de votre présence sur le territoire français (1 par mois)

Exemple :

- avis d'imposition
- relevés de compte
- couverture sociale (AME)
- documents émanant d'une administration publique
- différentes factures (loyer, EDF, eau, téléphone...)...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Taxe de chancellerie

Vous devez scanner et ajouter votre timbre fiscal dématérialisé de 50 euros, obligatoire pour l'instruction de votre dossier.

Vous devez l'acheter sur :

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

Article 26 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Acte de naissance du ou des enfants

Si la demande concerne une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un parent d'enfant étranger malade, fournir :

Dépôt d'une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un parent d'enfant étranger malade

un extrait d'acte de naissance récent de l'enfant avec filiation établie ou une copie intégrale d'acte de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs d'entretien du ou des enfants

Si la demande concerne une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un parent d'enfant étranger malade, fournir :

Justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc.